

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE DE BALLOTS



Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

6.2

**SERVITUDES D'UTILITE
PUBLIQUE**



Elaboration du P.L.U. prescrite le 14 décembre 2009
P.L.U. arrêté le 18 décembre 2014
P.L.U. mis à l'enquête publique le 21 septembre 2015
P.L.U. approuvé le 7 janvier 2016

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal
du 7 janvier 2016

A4 - Servitudes de passage des engins mécaniques en bordure des cours d'eau

Cette servitude de libre passage des engins mécaniques de curage et de faucardement s'applique sur les berges et dans le lit des cours d'eau désignés ci-après :

- La Mée
- L'Uzure

Les affluents des cours d'eau précités sont soumis également à cette servitude.
Arrêté préfectoral en date du 26 novembre 1976

Entretien des autres cours d'eau

Article L.215-18 du code de l'environnement

Pendant la durée des travaux visés aux articles L. 215-15 et L. 215-16, les propriétaires sont tenus de laisser passer sur leurs terrains les fonctionnaires et les agents chargés de la surveillance, les entrepreneurs ou ouvriers, ainsi que les engins mécaniques strictement nécessaires à la réalisation de travaux, dans la limite d'une largeur de six mètres. Les terrains bâtis ou clos de murs à la date du 3 février 1995 ainsi que les cours et jardins attenants aux habitations sont exempts de la servitude en ce qui concerne le passage des engins. La servitude instituée au premier alinéa s'applique autant que possible en suivant la rive du cours d'eau et en respectant les arbres et plantations existants

Service concerné : Direction départementale des territoires

BP 23009 Cité administrative

Rue Mac Donald

53063 - Laval cedex 9

AC1 - Protection des monuments historiques

- L'Ancienne Celle Grandmontaine des Bonhommes

Classée parmi les monuments historiques en date du 3 octobre 1988

- Le Château du Roseray

Inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques par arrêté du préfet de région le 6 février 1989

- Périmètre de protection de La Maison Forte de l'Epronnière située sur la commune de Livre-la-Touche.

Inscrit à l'inventaire des monuments historiques le 30 septembre 1994

Service concerné : Service départemental de l'architecture et du patrimoine

7, rue du Jeu de Paume - 53000 – Laval

AC2 - Protection des sites

- Site du Domaine du Roseray inscrit le 16 juillet 1969

**Service concerné : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
10, bd Gaston Serpette
BP 32205
44022 - Nantes cedex 1**

I6 - Mines et carrières au profit des titulaires de titres miniers, de permis d'exploitation de carrières ou d'autorisation de recherche de mines ou de carrières

Concession de La Vieuville – Les Miaules
Substance : or
Acte : institué le 17 juillet 1987
Titulaire de l'acte : Bureau de recherches Géologiques et Minières

**Service concerné : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
10, bd Gaston Serpette
BP 32205
44022 - Nantes cedex 1**

AS1 - périmètres de protection réglementaires autour des points de captage d'alimentation en eau potable

- « Les Chaintres » situé sur la commune de Ballots
- « L'Epronnière » situé sur la commune de Livré-la-Touche

**Service concerné : Agence Régional de Santé
2, boulevard Murat
BP 83015
53063 LAVAL Cedex 9**